

Mise en œuvre du plan de gestion de la lagune de Bouin Aménagements écologiques et hydrauliques

✓ **Contexte**

La Lagune de Bouin se trouve sur un polder créé à dans les années 1960. Il s'agit d'une propriété communale, située entre deux zones ostréicoles (claires, bassins, cabanes). Le site est constitué d'une grande surface en eau salée (alimentée par la mer) et d'une mosaïque de milieux halophiles prairiaux (environ 50 ha). Depuis 1997, la Ligue pour la Protection des oiseaux gère le site par une convention passée avec la Commune de Bouin. Elle a par ailleurs signé, fin 2003, un contrat Natura 2000 sur le site, afin de réaliser des travaux de gestion écologique, conformément au plan de gestion réalisé la même année.

L'analyse des facteurs présentant une menace pour les espèces et des habitats patrimoniaux a mis en évidence des variations de niveaux d'eau et un taux d'envasement important de la lagune, engendrés par les activités ostréicoles voisines.

L'atterrissement de la lagune est défavorable à la conservation de l'habitat lagunaire. Il entraîne également une exondation des îlots de reproduction des oiseaux. Ceux-ci deviennent alors plus accessibles aux prédateurs.

La variation importante des niveaux d'eau peut entraîner, elle, une inondation temporaire de ces mêmes îlots et provoque aussi un échec de la reproduction.

La gestion hydraulique constitue donc une des opérations de gestion nécessaires pour maintenir des niveaux d'eau satisfaisants et lutter contre la dégradation de l'habitat lagunaire.

✓ **Partenaires de la mise en œuvre de la gestion et organisation du fonctionnement**

- Commune de Bouin (propriétaire du site)
- Office du Tourisme cantonal (vitrine touristique + promotion des animations, par exemple celles réalisées autour des éoliennes de la lagune de Bouin)
- Société communale de chasse (concertation, notamment autour de la problématique de mesures compensatoires du Parc Eolien de Bouin)
- Exploitants agricoles (fauche d'une partie de la prairie)
- Ostréiculteurs (voisins et gestionnaires de la circulation de l'eau sur le polder)
- LPO (gestionnaire par convention LPO/Commune et bénéficiaire du Contrat Natura 2000)

Entre les partenaires, la gestion s'organise de la manière suivante :

- la LPO assure la gestion du site par convention LPO/Commune depuis 1997, dite « Convention de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel de la lagune de Bouin ». Cette convention, quinquennale, garantit la pérennité des actions de gestion et d'animation conduites par la LPO sur le site. La LPO a été chargée à ce titre de réaliser le plan de gestion quinquennal du site.
- Commission de gestion de la lagune de Bouin : Son rôle est de valider le plan d'action annuel, établi à partir du plan de gestion quinquennal. Elle se réunit 1x/ an au minimum. Invitations réalisées par la Mairie de Bouin, et ordre du jour établi

entre la LPO et les élus (sur proposition LPO). Animation de la commission en réunion : LPO. Décisions prises par consensus général.

- Nombreux contacts et relations intermédiaires entre tous les partenaires au cours de l'année
- Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, la LPO a passé un **Contrat Natura 2000** hors SAU avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (durée : 5 ans), signé en 2003, et contenant les mesures suivantes :

- Diagnostic habitats et espèces des annexes 1 et 2
- Création d'une nouvelle lagune à faible hauteur d'eau (consolidation d'un seuil, pose d'ouvrage hydraulique, création d'ilôts...)
- Entretien et restauration des lagunes existantes et habitats pionniers
- Mise en défends du milieu lagunaire (création de fossés de séparation lagune-prairie, installation de structures de contention de bétails, mise en place de panneaux d'accès au site...)
- Amélioration de l'état des habitats prairiaux (création de dépressions de faible profondeur dans la prairie)
- Suivi des niveaux d'eau et de la qualité de l'eau
- Entretien des aménagements
- Suppression de "*Baccharis halimifolia*" (pieds isolés)

✓ **Objectifs de gestion (plan de gestion quinquennal)**

- 1) Assurer des conditions favorables à la conservation de l'habitat lagunaire et des habitats associés (prés-salés)
- 2) Confirmer et développer le rôle écologique de la lagune dans le contexte fonctionnel de la baie de Bourgneuf et du Marais breton comme :
 - site de reproduction pour les espèces de larolimicoles à forte valeur patrimoniale
 - reposoir de haute mer pour les limicoles et anatidés
- 3) Assurer la gestion quotidienne de la lagune
- 4) Garantir l'aspect fonctionnel de la lagune dans son contexte socio-économique et environnemental
- 5) Assurer la mise en valeur du patrimoine naturel de la lagune dans son contexte bio-géographique

✓ **Nature des actions du plan de gestion (validé en décembre 2003)**

I- Conservation des habitats lagunaires et habitats associés

I-1 Maintenir une mosaïque d'habitats lagunaires par la coexistence de différentes modalités d'alimentation en eau

I-2 Poursuivre la réalisation d'inventaires et de suivis naturalistes nécessaires à la connaissance de la lagune

I-3 Préserver le dynamisme et la diversité des végétaux halophiles des vasières et prés salés

II- Confirmer et développer le rôle écologique de la lagune comme site de reproduction pour les larolimicoles à forte valeur patrimoniale et reposoir de haute mer pour les limicoles et anatidés

II-1 Maintenir des conditions de satisfaisantes pour la reproduction des larolimicoles

II-2 Mettre en œuvre les modalités de gestion hydraulique correspondant aux exigences des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs

II-3 Améliorer la capacité d'accueil des espaces prairiaux pour la nidification des limicoles, l'hivernage et le gagnage des anatidés

II-4 Limiter et contrôler le dérangement sur la lagune

III- Assurer la gestion quotidienne de la lagune

III-1 Assurer la cohérence de la gestion interne de la lagune en relation avec le centre administratif de la LPO et les acteurs locaux

III-2 Assurer l'entretien du réseau hydraulique

IV- Garantir l'aspect fonctionnel de la lagune dans son contexte socio-économique et environnemental

IV-1 Contribuer à la gestion patrimoniale des espaces naturels avec les partenaires concernés

IV-2 Maintenir/ développer les relations entre la lagune et les mairies, communauté de commune, office tourisme..

V- Valoriser le patrimoine naturel et sa situation géographique

V-1 Réaliser des animations s'adressant à tous les publics présentant le patrimoine naturel

V-2 Valoriser les travaux scientifiques conduits sur la lagune

V-3 Encourager et organiser la participation des stagiaires et des bénévoles à la vie associative

V-4 Assurer la promotion de la lagune

V-5 Intégrer la lagune dans les réseaux nationaux de réflexion scientifique et de gestion des espaces naturel

✓ **Exemples d'actions déjà réalisées**

- Amélioration du réseau hydraulique (réfection d'un chenal et d'une écluse) évitant un envasement de la lagune. Meilleur contrôle des niveaux d'eau sur le site



- - Créations de nouveaux îlots pour la nidification de sternes et limicoles et curage des zones envasées.



- Création de dépressions humides dans la partie prairie afin d'améliorer la nidification des limicoles au printemps et permettre d'installer des zones de gagnage pour les anatidés hivernants.

